

**Délibération du conseil d'Institut de l'INSPE
de l'académie de Bordeaux**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.04.11 / 1.1 – VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 7 mars 2024

Total des membres du conseil d'Institut.....	30
Présents avec voix délibérative	23
Procurations.....	3
Nombre de votants	26
Abstentions	0
Pour	26
Contre	0

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 7 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le président du Conseil d'Institut

monteil

Jean-Marc Monteil

**Délibération du conseil d'Institut de l'INSPE
de l'académie de Bordeaux**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.04.11 / 2.1 – FINANCES

Attribution d'une subvention à l'Association Sportive et Culturelle (ASC) pour l'année 2024

Total des membres du conseil d'Institut.....	30
Présents avec voix délibérative	25
Procurations.....	3
Nombre de votants	28
Abstentions	0
Pour	28
Contre	0

L'attribution d'une subvention de 4 800€ TTC à l'Association Sportive et Culturelle (ASC) pour l'année 2024 est adoptée à l'unanimité.

Le président du Conseil d'Institut

monteil

Jean-Marc Monteil

**Délibération du conseil d'Institut de l'INSPE
de l'académie de Bordeaux**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.04.11 / 3.2 – FORMATION

CAPPEI 2024/2025 : maquette de formation

Total des membres du conseil d'Institut.....	30
Présents avec voix délibérative	24
Procurations.....	3
Nombre de votants	27
Abstentions	0
Pour	27
Contre	0

La maquette de formation CAPPEI 2024/2025 est adoptée à l'unanimité.

Le président du Conseil d'Institut

monteil

Jean-Marc Monteil

Formation professionnelle préparatoire au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

Eléments de contexte (1)...

- Madame Sandrine DICHARRY est la responsable et la gestionnaire INSPE de la formation professionnelle préparatoire au CAPPEI.
- La formation professionnelle préparatoire au CAPPEI proposée à l'INSPE de l'académie de Bordeaux est le fruit d'une réflexion commune entre l'académie de Bordeaux et l'INSPE.
- Public
 - Enseignants du 1er (essentiellement) ou du 2nd (plus rarement) degré en exercice
- Durée de la formation
 - 12 semaines de formation préparatoire avant certification (décharge d'1/3 de service pour les enseignants qui la suivent). La première semaine de formation est programmée à la fin du second semestre de l'année universitaire N-1 et les 11 autres semaines de formation sont programmées au cours de l'année universitaire N.

Formation professionnelle préparatoire au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

Eléments de contexte (2)...

□ **Gratuité**

- Dans le cadre d'une convention globale établie entre l'académie et l'INSPE de l'académie de Bordeaux (l'INSPE et l'académie se mettent l'un et l'autre à disposition un nombre équivalent d'heures de formation pour des actions de FI et de FC), la formation est proposée aux stagiaires à titre gracieux.

□ **Lieu**

- La formation professionnelle préparatoire au CAPPEI est proposée par l'INSPE sur un, deux ou trois pôles selon les effectifs (Mérignac ; Pau / Mont de Marsan ; Périgueux). Des temps de formation peuvent être proposés en distanciel.

□ **Effectifs**

- 2023-2024 : 35 stagiaires
- 2022-2023 : 38 stagiaires
- 2021-2022 : 39 stagiaires

Maquette 2024 / 2025 de formation professionnelle préparatoire au CAPPEI

- La structure de la maquette de la formation professionnelle préparatoire au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) est régie par la circulaire du 12-2-2021 (BO de l'ENJS N°10 du 11 mars 2021 ; références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié).
- La circulaire précise que la formation s'articule autour :
 - d'un **tronc commun**, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires [...] ;
 - de **deux modules d'approfondissement** d'une durée totale de 104 heures, chaque module étant non fractionnable [...] ;
 - d'un **module de professionnalisation dans l'emploi** d'une durée totale de 52 heures [...] ;
 - de **modules de formation d'initiative nationale** d'une durée totale de 100 heures accessibles après la certification.
- Le parcours de formation comprend donc 300 heures de formation avant la certification et 100 heures après la certification.
- Le parcours de formation est déterminé en fonction de l'emploi visé ou d'ores et déjà occupé.

CAPPEI - Maquette 2024 / 2025

Un tronc commun

- Le tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires
 - Enjeux éthiques et sociétaux
 - Cadre législatif et réglementaire
 - Connaissance des partenaires
 - Relations avec les familles
 - Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
 - Personne-ressource

CAPPEI - Maquette 2024 / 2025

Deux modules d'approfondissement

- Deux modules d'approfondissement non fractionnables d'une durée de 52 heures chacun (104 heures au total) sont à choisir parmi 14 modules (10 ne sont pas proposés par l'INSPE de l'académie de Bordeaux*). Le choix des modules proposés a été effectué en concertation avec l'académie.
 - Grande difficulté scolaire, modules 1 & 2*
 - Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
 - Troubles psychiques*
 - Troubles spécifiques du langage et des apprentissages*
 - Troubles des fonctions cognitives
 - Troubles de la fonction auditive, modules 1* & 2*
 - Troubles de la fonction visuelle, modules 1* & 2*
 - Troubles du spectre autistique, modules 1 & 2*
 - Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes, modules 1* & 2*

CAPPEI - Maquette 2024 / 2025

Un module de professionnalisation dans l'emploi

- Un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée totale de 52 heures est à choisir, en fonction du contexte d'exercice, parmi 7 modules (2 ne sont pas proposés par l'INSPE de l'académie de Bordeaux* et quatre modules sont traités en deux modules pour répondre au besoin)

- Enseigner en Segpa ou en Erea
 - Travailler en Rased - aide à dominante pédagogique -
 - Travailler en Rased - aide à dominante relationnelle -
 - Coordonner une Ulis
 - Enseigner en UE des établissements et services sanitaires et médico-sociaux
 - Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé*
 - Exercer comme enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou secrétaire de la commission d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA). Ce module est accessible en deuxième spécialisation, soit après une expérience de deux ans minimum dans un autre emploi spécialisé.*
- INSPE de Bdx : 1 unique module de 52 heures qui explore les deux dominantes
- INSPE de Bdx : 1 unique module de 52 heures qui explore les deux items

INSPE de l'académie de Bordeaux
 Formation professionnelle préparatoire au CAPPEI
 (300 heures de formation)

Tronc commun (144 h)								
TC1 - S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	18 h							
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
Concepts d'intégration, ségrégation et inclusion. Les modes de scolarisation, dispositifs et structures	CCES3.1 CCES1.4 CCES1.1	3						Groupe entier
Textes supranationaux		3						
Concepts de handicap, accessibilité, compensation et besoins éducatifs particuliers		3						
Enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive					FAD (Formation A Distance)	9		
TC2 - Connaitre le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre	18 h							Groupe entier
Concepts d'intégration, ségrégation et inclusion. Les modes de scolarisation, dispositifs et structures	CCES3.4	3						
Textes supranationaux		3			FAD	9		
Concepts de handicap, accessibilité, compensation et besoins éducatifs particuliers		3						
TC3 - Connaitre l'univers institutionnel, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin	18 h							Groupe entier
Travailler avec un accompagnant d'élève en situation de handicap	CCES1.5 CCES1.6	3						
Métiers et cultures professionnelles de l'action sociale et médico-sociale		3			FAD	9		
Univers institutionnel, cultures et pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin		3						
TC4 - Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	18 h							Groupe entier
Familles et stéréotypes sociaux	CCES2.2 CCES2.6 CCES3.6	6						
Coéducation		6						
Partenariat avec les familles et entretien collaboratif		3						
Parcours de formation co-construit famille/enseignant/établissement		3						
TC5 - Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particulier pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives	48 h							Groupe entier
Fonctionnement psychologique de l'enfant et adolescent-développement affectif, social, intellectuel et langagier	CCES1.4 CCES2.1 CCES2.3 CCES2.4 CCES2.5 CCES3.3	6						
Passage de la déficience aux besoins éducatifs particuliers		3						
Outils d'observation et d'évaluation, analyse des points d'appui et des difficultés		3						
Adapter les situations d'apprentissage en fonction des besoins dans le domaine du français		3						
Adapter les situations d'apprentissage en fonction des besoins dans le domaine des mathématiques		3						
Identification des besoins transversaux sociaux, affectifs, cognitifs, physiques, ergonomiques, disciplinaires		6						
Situations d'apprentissage et accessibilité numérique. Adaptation des situations d'apprentissage et numérique		12						
Construction sociale du handicap et difficultés scolaires		6						
Décrochage scolaire		6						
TC6 - Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource	24 h							Groupe entier
Sensibiliser les membres de la communauté éducative aux principes de l'éducation inclusive	CCES3.1 CCES3.2 CCES3.5 CCES3.8	9						
Analyse du fonctionnement d'un établissement inclusif		3						
Expertise spécifique dans le domaine des pratiques pédagogiques inclusives			9	2 PINSPE et un formateur CANOPÉ				
Rôle moteur pour le développement de l'éducation inclusive		3						

Modules d'approfondissement - 2 modules au choix de 52 h chacun (104 h au total)									
Grande difficulté scolaire (GDS)	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
Diversité des élèves en grande difficulté scolaire	CCES1.5 CCES2.1 CCES2.5 CCES3.3	3						Enseignants stagiaires Rased/Segpa/Erea	
Analyse et approches critiques des réponses mises en œuvre					AAPP (Atelier d'Analyse de Pratiques Pédagogiques)		3		
Pratiques d'adaptation dans une logique d'accessibilité		6							
Séquences didactiques en français et adaptations dans une logique de différenciation pédagogique		6							
Séquences didactiques en mathématiques et adaptations dans une logique de différenciation pédagogique			6	1 PINPSE - 1 ES					
Dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, troubles du développement intellectuel		6							
Coopérations et partenariats spécifiques			6	2 PINSPE				Groupe entier + étudiants Psy-EN	
Adaptations permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés			6	2 PINSPE - 1 formateur orthophoniste				Groupe entier + étudiants orthophonistes	
Créer, faire vivre, évaluer le partenariat			6	EMAS : 1 coordo., 1 psychologue, 1 éduc. spé., 1psychomot.				Groupe entier	
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		
Troubles des fonctions cognitives (TFC)	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
Conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	CCES1.4 CCES1.5 CCES2.6 CCES3.5	3						Enseignants stagiaires UUS/UE	
Analyse et approches critiques des réponses mises en œuvre					AAPP	3			
Pratiques d'adaptation dans une logique d'accessibilité		6							
Conséquences sur les apprentissages en mathématiques			6	1 PINPSE - 1 enseignant spécialisé					
Adaptations numériques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés		6							
Dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, troubles du développement intellectuel		6							
Coopérations et partenariats spécifiques			6	2 PINSPE				Groupe entier + étudiants Psy-EN	
Adaptations permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés			6	2 PINSPE - 1 formateur orthophoniste				Groupe entier + étudiants orthophonistes	
Créer, faire vivre, évaluer le partenariat			6	EMAS : 1 coordo., 1 psychologue, 1 éduc. spé., 1psychomot.				Groupe entier	
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		
Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
Contexte social, familial et scolaire	CCES1.1 CCES2.1 CCES2.3 CCES2.6 CCES3.3	3						Enseignants stagiaires Rased/Segpa/Erea	
Bien être à l'école		3							
Pédagogie explicite		3							
Fonctions, temps, adaptations de l'évaluation		6							
Actions en direction de l'environnement de l'élève		3							
Diagnostic partagé avec des acteurs du secteur médico-social		6							
Rapport à la famille et à la culture de l'école		3							
Difficultés scolaires dans l'école		3							
Facteurs conatifs		3							
Collaborations et partenariats		6							
Analyse des mises en œuvre du projet individuel					AAPP		3		
Projet d'une école inclusive		6							
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		

Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		52 h								Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)				
		Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques								
						Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face						
Historique et connaissances actualisées						3				Enseignants stagiaires UUS/UE				
Diagnostic et parcours de vie						3								
Impact d'une personne avec autisme dans la sphère familiale						3								
Diversité des modalités de scolarisation						3								
Conséquences sur les apprentissages						6								
Réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées						6								
Outils numériques						6								
Facteurs conatifs						3								
Analyse des mises en œuvre du projet individuel								AAPP	3					
Collaborations et partenariats						6								
Projet d'une école inclusive						6								
Bilan de positionnement								AAPP	1	3				
Modules de professionnalisation dans l'emploi - 1 module au choix (52 h)														
Coordonnateurs d'ULIS et professeurs exerçant dans une UE d'un établissement ou service médico-social		52 h												
		Compétences caractéristiques de l'enseignant codédié	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques				Enseignants stagiaires UUS/UE				
Aménagements de contenus, de supports et de rythme d'apprentissage en mathématiques						12	1 PINPSE - 1 ES coordo							
Démarches et outils dans la construction des outils professionnels						6	1 ES coordo, 1er degré - 1 ES coordo, 2nd degré							
Aménagements de contenus, de supports et de rythme d'apprentissage en français						12	1 PINPSE - 1 ES coordo							
Contenus et accessibilité des programmes						3	1 ES coordo, 1er degré - 1 ES coordo, 2nd degré - 1 ES coordo, UE							
Fonctionnement inclusif d'un dispositif						3	1 ES coordo, 1er degré - 1 ES coordo, 2nd degré - 1 ES coordo, UE							
Personne ressource et co-enseignement avec un autre enseignant						3								
Analyse des démarches en réponse aux besoins								AAPP	3					
Parcours avenir						6	1 PINPSE - 1 ES coordo							
Bilan de positionnement								AAPP	1	3				
Professeurs chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des Segpa et des Erea		52 h												
		Compétences caractéristiques de l'enseignant codédié	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques				Enseignants stagiaires Segpa/Erea				
Personne ressource et co-enseignement avec un autre enseignant						3	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea							
Co-enseignement en mathématiques						6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea							
Co-enseignement en production d'écrit						6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea							
Accessibilité des programmes et du socle commun						6								
Conception mise en œuvre évaluation du projet individuel						6								
Méthodes et approches didactiques en mathématiques pour faire progresser les élèves						6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea							
Méthodes et approches didactiques en français pour faire progresser les élèves						6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea							
Parcours avenir						6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea							
Analyse des démarches en réponse aux besoins								AAPP	3					
Bilan de positionnement								AAPP	1	3				
Professeurs des Rased		52 h												
		Compétences caractéristiques de l'enseignant codédié	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques				Enseignants stagiaires Rased des académies de Bordeaux et de Poitiers				
Prévention et remédiations en français						6	1 PINPSE - 1 ES ASDP-1 ES ASDR							
Séquences d'apprentissage en français						3	1 PINPSE - 1 ES ASDP-1 ES ASDR							
Prévention et remédiations en mathématiques						6	1 PINPSE - 1 ES ASDP-1 ES ASDR							
Coopérer et construire en mathématiques						3	1 PINPSE - 1 ES ASDP-1 ES ASDR							
Agir en personne ressource et co-construire des réponses dans le cadre de la classe						6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR							
Pôle ressources de circonscription						3								
Cadre professionnel d'action						3								
Méthodologie de l'observation et bilans spécialisés						6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR							
Co-formaliser des objectifs						3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR							
Personne ressource et le pôle ressources de circonscription						3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR							
Évaluation formatrice						3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR							
Analyse des démarches en réponse aux besoins								AAPP	3					
Bilan de positionnement								AAPP	1	3				

	Compétence caractéristique de l'enseignant spécialisé (BO n° 7 du 16 février 2017)
CCES1	Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
CCES1.1	en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif
CCES1.2	en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement
CCES1.3	en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives
CCES1.4	en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
CCES1.5	en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires
CCES1.6	en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves
CCES2	Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
CCES2.1	en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissage
CCES2.2	en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle
CCES2.3	en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés
CCES2.4	en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et conscientisées
CCES2.5	en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
CCES2.6	en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite
CCES3	Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses
CCES3.1	en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociaux de l'École inclusive
CCES3.2	en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
CCES3.3	en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière
CCES3.4	en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions
CCES3.5	en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
CCES3.6	en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation
CCES3.7	en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention
CCES3.8	en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le thème de l'éducation inclusive

**Délibération du conseil d'Institut de l'INSPE
de l'académie de Bordeaux**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.04.11 / 3.3 – FORMATION

CAPEFE 2024/2025 : maquette de formation, capacité d'accueil, effectif seuil d'ouverture, modalités de recrutement, d'évaluation et de passation des épreuves certificatives, relevé de compétences et tarification

Total des membres du conseil d'Institut.....	30
Présents avec voix délibérative	22
Procurations.....	1
Nombre de votants	23
Abstentions	1
Pour	22
Contre	0

Le CAPEFE 2024/2025 est adopté.

Le président du Conseil d'Institut

monteil

Jean-Marc Monteil

Eléments de contexte...

- Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE) institué début 2020 par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Arrêté ministériel publié le 4 février 2020 présentant le référentiel de compétences et précisant les modalités d'évaluation.
- Certificat placé sous la responsabilité des INSPE s'adressant aux enseignants et futurs enseignants désireux d'enseigner à l'étranger dans un contexte plurilingue.
- Première expérimentation du CAPEFE dans 8 INSPE dont l'INSPE de l'académie de Bordeaux.
- CAPEFE proposé par l'INSPE de l'académie de Bordeaux à 25 candidats en mai-juin 2021 et à 40 candidats en 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.
- Formation gratuite jusqu'à la rentrée 2023 pour les enseignants en poste dans l'académie (prise en charge par le rectorat de l'académie de Bordeaux) et pour les étudiants inscrits à l'INSPE.

CAPEFE

Référentiel de compétences...

1. Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français

- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
- Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.
- Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

2. Pratiquer des langues étrangères

- Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.
- Maîtriser le cas échéant une autre langue étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

3. Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger

- Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.
- Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
- Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
- Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
- Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.
- Connaître les démarches pédagogiques mises en oeuvre dans le pays d'accueil.

CAPEFE

Capacité d'accueil, effectif seuil d'ouverture, conditions de formation et modalités de recrutement à compter de l'année 2024/2025

- Capacité d'accueil et effectif seuil d'ouverture de la formation**
 - Capacité d'accueil de la formation : 40 inscrits
 - Effectif minimum pour l'ouverture de la formation : 15 inscrits quel que soit leur statut (payant ou gratuit)
- Conditions de formation**
 - Formation de 38 heures (+ 6 heures facultatives pour la préparation à l'option d'espagnol).
 - Formation intégralement assurée en distanciel en langue anglaise (environ 50%) et en français en fin de journée, généralement de janvier à mars, avec enregistrements des enseignements déposés sur Moodle.
- Recrutement**
 - Pour se porter candidat à la formation au CAPEFE, il faut être inscrit en M1 ou en M2 dans un master MEEF ou être enseignant (contractuel ou titulaire) en exercice ou encore pouvoir justifier d'une expérience professionnelle passée d'enseignant.
 - Pour pouvoir s'inscrire dans la formation les candidats doivent (i) déposer un dossier de candidature sur la plateforme eCandidat selon un calendrier établi par l'INSPE et (ii) bénéficier d'un avis favorable d'une commission pédagogique *ad hoc* de recrutement qui vérifie l'adéquation des candidatures et des projets qui les sous-tendent avec les objectifs de la formation. L'inscription à la formation ouvre droit à une seule passation de la certification.
 - Il est possible de présenter la certification sans avoir suivi la formation pendant l'année de la passation à condition (i) d'avoir suivi l'intégralité de la formation au CAPEFE au cours d'une année antérieure et (ii) de bénéficier d'un avis favorable de la commission pédagogique *ad hoc* de recrutement.

CAPEFE

Tarification, modalités d'évaluation et de passation des épreuves certificatives, relevé de compétences à compter de l'année 2024/2025

□ Tarification

- Gratuité pour les étudiants disposant d'une inscription première ou seconde à l'INSPE de l'académie de Bordeaux. La gratuité concerne la formation et la passation de la certification pendant l'année d'inscription dans la formation.
- 450 € pour les enseignants en poste quelle que soit leur académie d'exercice ; ce montant inclut les frais de formation et les frais de passation de la certification pendant l'année d'inscription dans la formation (pour mémoire jusqu'en 2022/2023 la formation des enseignants de l'académie était prise en charge par le rectorat).
- 150 € pour la seule passation de la certification en l'absence d'inscription dans la formation l'année de la passation.

□ Modalités d'évaluation et de passation des épreuves certificatives, relevé de compétences

- Une épreuve écrite obligatoire de deux heures réalisée en présentiel à Bordeaux et composée de deux sous-épreuves d'une heure chacune.
- Une épreuve orale en distanciel programmée en fin de journée et constituée de deux parties : une partie en langue française et une partie en langue anglaise (+ éventuellement une épreuve orale optionnelle).
- Remise d'une attestation de réussite à la certification et d'un relevé de compétences validées.

CAPEFE

Dossier de candidature, commission pédagogique de recrutement et jury

Composition du dossier de candidature

- Fiche de candidature dûment renseignée
- CV
- Lettre de motivation en français et en anglais
- Photocopies des diplômes obtenus
- Attestation d'une certification de niveau B2 en langue anglaise
- Certificat de scolarité pour les étudiants

Commission pédagogique de recrutement

- La commission pédagogique d'examen des candidatures est composée *a minima* de deux E, EC et d'un personnel du rectorat désigné par le directeur de l'EAFC.
- Elle est présidée par la / le responsable du CAPEFE
- Seuls les dossiers complets sont examinés

Jury

- Il est nommé par la directrice ou le directeur de l'INSPE
- Il est composé *a minima* de 3 E, EC intervenant dans la formation
- Il est présidé par une ou un enseignant-chercheur
- Au début de chaque année universitaire, la / le responsable du CAPEFE transmet une proposition de jury au service scolarité de l'INSPE.

CAPEFE

Epreuves de certification définies par l'arrêté ministériel du 4 février 2020

Epreuve écrite obligatoire (2 heures) en présentiel composée de deux sous-épreuves :

- un texte, en anglais, faisant l'objet d'un questionnaire à réponses courtes et visant à vérifier la compréhension et la correction de la langue ;
- une production écrite en français sur un thème visant à évaluer la compétence 1 « interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français » du référentiel.

Epreuve orale obligatoire (1 heure y compris préparation) en distanciel constituée de deux parties :

- un exposé en français sur un thème visant à évaluer la compétence 3 « Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger » du référentiel ; durée de l'exposé : 15 minutes ;
- un entretien en anglais sur l'un des aspects développés durant l'exposé ; durée de 15 minutes ; temps de préparation : 30 minutes.

Epreuve facultative orale en distanciel portant sur une deuxième langue vivante étrangère (40 minutes y compris temps de préparation)

- Cette épreuve consiste en un entretien dans une deuxième langue vivante étrangère, au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, choisie par le candidat, sur la base d'un texte fourni par le jury. Durée de l'épreuve : 20 minutes. Temps de préparation : 20 minutes.

Maquette de CAPEFE à l'INSPE de l'académie de Bordeaux

CAPEFE : 38h + 6h optionnelles										
Module 1 - Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français		Total : 16h (en anglais et en français)								
Matières	Référence des compétences professionnelles	FAD (Formation à distance)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences			Nature de l'épreuve terminale	Durée	Principe d'évaluation		
			Nature	Durée	Principe d'évaluation					
Connaitre les processus d'acquisition d'une langue seconde	C1 et C2	4h	Ecrit	1h	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque item est associé à une des 3 compétences	Ecrit	1h	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque item est associé à une des 3 compétences		
Connaitre les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.	C1 et C2	8h								
Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.	C1 et C2	4h								
Module 2 -Pratiquer des langues étrangères		Total : 6 h + 6h optionnelles								
Matières	Référence des compétences professionnelles	FAD (Formation à distance)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences			Nature	Durée	Principe d'évaluation		
			Nature	Durée	Principe d'évaluation					
Connaitre les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.	C2	2h	Ecrit et oral	Ecrit : 1 h Entretien oral : 1/4 h	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque item est associé à une des 3 compétences	Ecrit et oral	Ecrit : 1 h Entretien oral : 1/4 h	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque item est associé à une des 3 compétences		
Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.	C2	4h								
Option : Maîtriser le cas échéant une autre langue étrangère, ici l'espagnol, au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.	C2	6h	Oral	20 minutes après préparation de 20 minutes						
Module 3 - Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger		Total : 16 h (en anglais et en français)								
Matières	Référence des compétences professionnelles	FAD (Formation à distance)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences			Nature	Durée	Principe d'évaluation		
			Nature	Durée	Principe d'évaluation					
Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.	C3 et C2	4h	oral	30 minutes après 30 minutes de préparation	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque item est associé à une des 3 compétences	oral	30 minutes après 30 minutes de préparation	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque item est associé à une des 3 compétences		
Etre sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.	C3 et C2	1,5h								
Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.	C3 et C2	1,5h								
Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.	C3 et C2	2h								
Etre capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.	C3 et C2	3h								
Connaitre les démarches pédagogiques mises en oeuvre dans le pays d'accueil.	C3 et C2	4h								

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) relatives au CAPEFE

- Evaluation par compétences qui prend appui sur des grilles d'évaluation construites pour chacune des épreuves écrites et orales. Les grilles d'évaluation de chaque épreuve, proposées par la/le responsable du CAPEFE, sont validées par le jury du CAPEFE, nommé par la directrice ou le directeur de l'INSPE.
- Chaque item de chaque grille est évalué sur une échelle de 1 à 4 et est associé à une compétence.
- Les évaluations des différents items des différentes épreuves associées à la même compétence sont ensuite compilées et traduites en compétences « suffisamment acquises » ou « insuffisamment acquises ».
- L'option « langue espagnole » fait l'objet d'un relevé de compétences mais ne peut pas faire obstacle à la délivrance du CAPEFE.
- Une compétence est « suffisamment acquise » si son niveau de maîtrise est supérieur ou égal à 3 ou « insuffisamment acquise » dans le cas contraire.
- Le certificat est délivré si et seulement si chaque compétence est suffisamment acquise. Il n'y a pas de compensation possible entre compétences.

Délivrance du CAPEFE et relevé de compétences...



Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE)

NOM :

Prénom :

N° de candidat :

La grille d'évaluation ci-après présente trois compétences telles que définies par l'arrêté ministériel du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger. Elle présente les items qui en détaillent les composantes et en présentent le champ dans sa partie griseée.

Ce certificat reconnaît l'acquisition de compétences spécifiques qui s'ajoutent donc à celles définies par l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

- (1) Suffisamment acquis : le niveau de compétence constaté permet d'envisager la délivrance du certificat à participer à l'enseignement français à l'étranger.
(2) Insuffisamment acquis : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre la délivrance du certificat à participer à l'enseignement français à l'étranger.

Intitulé de la compétence	Suffisamment acquis (1)	Insuffisamment acquis (2)
Compétence 1. Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaitre les processus d'acquisition d'une langue seconde. Connaitre les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées. Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.		
Observations :		
Compétence 2. Pratiquer des langues étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaitre les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues. Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais. Maîtriser le cas échéant l'espagnol au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.		
Option « langue espagnole » : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Observations :		



Compétence 3. Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger

- Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.
 Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
 Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
 Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.
 Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.
 Connaitre les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

Observations :

Avis sur la certification

Avis favorable à la certification
Avis défavorable à la certification

Motifs circonstanciés et détaillés (obligatoires si avis défavorable) :

Mérignac, le

La ou le président du jury du CAPEFE

Le relevé de compétences pourra se présenter sous une autre forme s'il est issu du logiciel de gestion (Apogée) du service de scolarité.

**Délibération du conseil d'Institut de l'INSPE
de l'académie de Bordeaux**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.04.11 / 3.4 – FORMATION

Calendrier universitaire 2024/2025

Total des membres du conseil d'Institut.....	30
Présents avec voix délibérative	22
Procurations.....	1
Nombre de votants	23
Abstentions	0
Pour	23
Contre	0

Le calendrier universitaire 2024-2025 est adopté à l'unanimité.

Le président du Conseil d'Institut

monteil

Jean-Marc Monteil

CALENDRIER PEDAGOGIQUE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

INSPE		
PREMIER SEMESTRE	Réunions de rentrée	Entre le lundi 02 septembre et le lundi 16 septembre 2024 pour les M1 et les M2 selon les mentions et les sites
	Début des enseignements	Entre le lundi 02 septembre et le lundi 16 septembre 2024 pour les M1 et les M2 selon les mentions et les sites
	<i>Congés de Toussaint**</i>	Vendredi 25 octobre 2024 au soir au lundi 4 novembre 2024 au matin
	<i>Armistice 1918</i>	Lundi 11 novembre 2024
	Fin des enseignements	Vendredi 20 décembre 2024 au soir pour les M1 et les M2
	<i>Congés de Noël**</i>	Vendredi 20 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025 au matin
	Journées Portes Ouvertes (JPO)	Samedi 1er février 2025 (date à confirmer)
SECOND SEMESTRE	Première session du premier semestre	Du lundi 06 janvier au vendredi 10 janvier 2025 inclus
	Début des enseignements	Lundi 06 janvier 2025 pour les M1 et les M2
	<i>Congés d'hiver**</i>	Vendredi 28 février 2025 au soir au lundi 10 mars 2025 au matin
	<i>Congés de printemps**</i>	Vendredi 25 avril 2025 au soir au lundi 05 mai 2025 au matin
	Fin des enseignements	Mercredi 28 mai 2025 au soir pour les M1 et les M2
	Première session du second semestre	Du mercredi 14 mai au vendredi 6 juin 2025 inclus selon les mentions***
	<i>Fête du travail</i>	Jeudi 1er mai 2025
	<i>Armistice 1945</i>	Jeudi 8 mai 2025
	<i>Ascension</i>	Jeudi 29 mai 2025
	<i>Pentecôte</i>	Lundi 9 juin 2025
Seconde session*		Du mardi 10 juin au jeudi 10 juillet 2025 inclus***

* pour les licences cette session doit être organisée au minimum **quinze jours** après la publication des résultats

**Congés Université de Bordeaux (hors IUT et formations de santé)

Dans le cadre de ce calendrier, les structures de niveau intermédiaire (= SNI = collèges et instituts) doivent indiquer :

- le début et la fin des enseignements de chaque semestre (12 à 13 semaines d'enseignement par semestre)

- les périodes d'examens de session 1 et 2

- les FSTG bénéficiant des congés scolaires

*** Exception faite pour la mention MEEF PIF en raison des publics spécifiques qu'elle accueille et de l'organisation afférente des stages.

**Délibération du conseil d'Institut de l'INSPE
de l'académie de Bordeaux**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024.04.11 / QUESTIONS DIVERSES

Motion sur le projet de réforme de la formation des enseignants, présentée et lue en Conseil par les membres élus du Conseil d'Institut au nom des personnels de l'INSPE réunis en assemblée générale le mercredi 10 avril 2024.

Total des membres du conseil d'Institut.....	30
Présents avec voix délibérative	22
Procurations.....	1
Nombre de votants	23
Ne prend pas part au vote	2
Abstentions	3
Pour	18
Contre	0

La motion sur le projet de réforme de la formation des enseignants est adoptée.

Le président du Conseil d'Institut

monteil

Jean-Marc Monteil

Motion INSPE Bordeaux

En déplacement dans l'école élémentaire Blanche (Paris, 9e), le Président de la République a confirmé, le vendredi 5 avril 2024, sa volonté de "piloter la formation des maîtres" (Le Monde, 06 avril 2024) et de mettre en œuvre, dès la rentrée 2024, le projet de réforme tel qu'il est présenté dans le document : " Les Écoles normales du XXIe siècle (cycle préparatoire + cycle supérieur) : stratégie de formation et de recrutement des futurs professeurs". De telles annonces sont très alarmantes tant sur la forme que sur la méthode suivie car :

1. elles remettent profondément en cause nos institutions, le Président de la République et le Premier Ministre considérant l'éducation comme "leur domaine réservé" et passant outre les ministères de tutelle ;
2. cette réforme est annoncée seulement deux ans après la dernière, alors qu'aucune évaluation, ni quantitative, ni qualitative des précédentes, n'a été réalisée ;
3. cette réforme prévoit, à terme, une reprise en main de la formation par le MENJ, via la désignation des directeurs des nouvelles ENSP (Écoles Normales Supérieures du Professorat) et des personnels "choisis" pour assurer la formation des futurs enseignants, mais aussi par la mainmise sur les programmes de formation qui seraient décidés de manière descendante, sans concertation avec les formateurs et universités, remettant ainsi en cause les libertés académiques et pédagogiques propres à l'enseignement supérieur (cf. article L. 141-6 du code de l'éducation) ;
4. les annonces sur les licences dédiées à la formation des futurs professeurs des écoles laissent encore de nombreux éléments importants dans l'ombre : qui seront les formateurs de ces futurs enseignants ? Les collègues formateurs INSPE auront-ils un rôle à jouer dans ces parcours ? Que deviendront les étudiants qui décideraient finalement de ne pas passer le concours ? Pourront-ils se réorienter et si oui, vers quelle filière ? Que deviendront les étudiants qui n'auront pas le concours ? Pourront-ils entrer en Master enseignement ? Les multiples imprécisions constatées risquent de dissuader les étudiants de s'orienter vers ces parcours alors même que l'enjeu est bien de susciter des candidatures nombreuses pour contrer la crise du recrutement. Par ailleurs, la réforme devant être réalisée à moyens constants, le risque est qu'elle conduise à fermer d'autres formations existantes dans les cursus de licence ;
5. Permettre aux étudiants-stagiaires de suivre leur formation en se dédiant pleinement à leur parcours de professionnalisation semble constructif. Cela étant, le fait de déporter la préparation du concours en licence 3 risque d'alourdir considérablement le cursus des étudiants en L2 et L3 et de provoquer des grandes difficultés de mise en œuvre dans les composantes concernées. Il serait d'ailleurs fortement contestable que le concours, s'il

était positionné en cours de L3, atrophie la formation aux contenus disciplinaires délivrée cette année-là.

6. les annonces sur les contenus de formation en master n'apportent qu'une réponse technicienne, qui tend à une déqualification des métiers de l'enseignement et de l'éducation en transformant les professionnels en exécutants plutôt qu'en concepteurs de leur enseignement ou de leurs démarches éducatives. Les modules envisagés en master juxtaposent des thématiques faisant écho à l'idéologie portée par le gouvernement, sans vision de la complexité du métier réel et ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins de l'école d'aujourd'hui (absence, par exemple, de stratégie de réduction des inégalités sociales de réussite scolaire, en cohérence avec le choix du gouvernement de promouvoir des groupes de niveau au collège en dépit des effets délétères de telles pratiques, ou d'une prise en compte systémique et interdisciplinaire des enjeux de la transition écologique) ;
7. le recrutement pour 3 ans des formateurs à temps partagé va fragiliser les équipes et la qualité de la formation, en empêchant tout projet à long terme. Un enseignant expert n'est pas *de facto* un formateur expert. Il faut du temps pour devenir formateur et s'approprier une culture commune et scientifique partagée propre à la formation, au-delà de son strict champ disciplinaire ou d'exercice. Dans le projet du ministère, les intervenants seraient "choisis" pour leur expertise sans que soit précisément défini par qui, ni sur quels critères. Ce, alors même que le recrutement de formateurs institutionnels est déjà fortement fragilisé par une reconnaissance insuffisante de leur travail, notamment sur le plan financier - par exemple, les PFA, PEMF, CPC, MAT ;
8. enfin, comme les réformes précédentes, cette dernière est mise en œuvre sans concertation. Les modalités d'annonces sont abruptes (par voie de presse), imprécises et méprisantes à l'égard des personnels actuellement engagés dans la formation. Les récentes annonces reviennent déjà sur de premières informations délivrées (la rémunération des M1 ne serait plus de 1400 euros, comme annoncé initialement, mais de 900 euros). Comment l'ambition de créer véritablement des "écoles normales supérieures du professorat" pourrait-elle être envisageable avec un tel calendrier et une telle méthode ? Les modalités de réorganisation que cette réforme implique ne sont absolument pas prises en compte, laissant aux personnels la tâche de réunir ne serait-ce que des informations fiables, pour envisager ses répercussions sur leur activité professionnelle et son organisation.

Les personnels de l'INSPE Académie de Bordeaux, réunis en Assemblée Générale le mercredi 10 avril 2024, demandent donc que le projet actuel soit reconsidéré à partir d'une véritable concertation avec les équipes actuelles des INSPE et avec les universités partenaires. Ils appellent tous les collègues des composantes à se joindre à eux pour stopper ce processus de démantèlement de la formation universitaire et pour participer à la construction collective d'une formation des enseignants et des CPE au service d'une École ambitieuse et émancipatrice.